

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

***26066968***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

11 MAI 2026DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0401 480 921****Nom**(en entier) : **ByMyCar Wavre**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Lavoisier 10, 1300 Wavre****Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs**

Il ressort des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises le 14 avril 2026 que:

L'actionnaire unique prend connaissance et accepte la démission, au 14 avril 2026, de Carlos Mendes Dos Santos Gomes en tant qu'administrateur de la Société.

L'actionnaire unique décide d'accorder une décharge provisoire à cet administrateur pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur de la Société pendant l'exercice en cours jusqu'au 14 avril 2026 sauf en cas de fraude, dol, faute grave ou faute grave intentionnelle ou de fausse déclaration intentionnelle. La confirmation de cette résolution sera soumise à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui délibérera et statuera sur les comptes de la Société pour l'exercice concerné.

L'actionnaire unique décide de nommer Alain Vitali en tant qu'administrateur de la Société à compter du 14 avril 2026 pour une durée de six ans.

Le mandat de l'administrateur n'est pas rémunéré.

L'actionnaire unique décide de conférer tous pouvoirs à M. Frédéric Verspreuwen, Mme Emily Staels, Mme Yulia Yuryeva et tout autre avocat chez Astrea SRL, avec leur bureau situé à Posthofbrug 6, box 1, B-2600 Anvers, agissant chacun seul et avec droit de substitution, afin d'assurer toutes les actions et formalités et de signer tout document en vue d'assurer l'inscription/la modification/la publication des données de la Société, suite aux résolutions prises et couchées dans le présent procès-verbal, à la Banque Carrefour des Entreprises, auprès du registre des personnes morales, au greffe du Tribunal des entreprises, aux services du Moniteur belge, la Banque Nationale et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ainsi qu'auprès d'un guichet d'entreprise, et, en général, de faire et signer tout ce qui est nécessaire ou utile à cet effet, entre autres en vue du dépôt des résolutions susmentionnées en vue de la publication aux Annexes au Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires de publication et d'autres documents), ainsi que l'authentification des signatures numériques qui valident les résolutions écrites.

Mandataire
Emily Staels

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/05/2026 - Annexes du Moniteur belge